



Cercle Europe & Economie Sociale

Echange avec Salvatore SERRAVALLE

Directeur de cabinet d'Olivia Grégoire

17 décembre 2020

Le 17 décembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Salvatore Serravalle, Directeur de cabinet d'Olivia Grégoire (secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable), afin d'échanger sur les priorités françaises qu'elle a porté à Bruxelles le 15 décembre.

La Présidence française, une fenêtre de tir pour l'économie sociale

La présidence française de 2022 est une occasion pour faire passer des messages pour l'économie sociale, et adopter une vision ambitieuse soutenue par des coalitions européennes.

Olivia Grégoire s'est entretenue le 15 décembre avec Nicolas Schmit, commissaire européen à l'Emploi et aux droits sociaux, pour lui présenter la position française sur le plan d'action européen pour l'économie sociale, que la Commission européenne doit présenter l'année prochaine et dont Nicolas Schmit a donné les premières orientations lors du Sommet de Tolède le 4 décembre.

Trois messages forts ont été adressés à Nicolas Schmit à propos de l'économie sociale :

- valoriser la singularité et l'efficacité de l'ESS
- développer la mesure d'impact
- apporter de nouvelles solutions de financement, dont les contrats à impact

Nicolas Hazard, conseiller spécial à la Commission, de nationalité française, travaille sur le plan d'action qui sera aussi discuté sous présidence française pour ses développements concrets.

L'économie sociale est une économie à part entière avec ses spécificités, mais qui manque de visibilité. Le droit européen ne lui réserve aucun traitement de faveur, et s'obstine à garder la dichotomie *structure lucrative ou non lucrative*. L'économie sociale est ainsi rangée du côté des entités lucratives avec les PME, mais il est essentiel de rappeler qu'il s'agit d'une lucrativité limitée.

Une nouvelle définition des entreprises et des structures de l'économie sociale doit être arrêtée au niveau européen. La révision des normes applicables aux aides d'État aidera pour poser une définition. Le modèle de l'économie sociale est singulier mais plus à même des valeurs portées par la société actuelle. Les contrats à impact ont une forte plus-value en ce qu'ils permettent un partenariat entre le public et le privé destiné à favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants.

L'idée de Madame Olivia Grégoire est de développer cet outil au mieux et de le promouvoir également pour des projets transfrontaliers.

Proposer des solutions de financement à ces entités

De par leur modèle à part, les entreprises de l'économie solidaire n'ont pas le même accès au financement que les entreprises classiques et sont confrontés aux réticences des investisseurs.

L'enjeu est donc de développer grâce aux fonds européens des dispositifs de financement. Il s'agit d'adapter ces solutions dans les spécificités propres aux structures de l'économie sociale, et d'envisager une coopération avec la Banque européenne d'investissement, le bras financier de l'Europe.

L'impact de la directive sur l'information non financière (NFRD)

La secrétaire d'Etat a également rencontré Mairead McGuinness, commissaire européenne aux Services financiers, à la Stabilité financière et à l'Union des marchés des capitaux, pour aborder le sujet de la performance extra-financière, qu'elle porte au nom de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Olivia Grégoire a rappelé l'engagement de la France pour créer un référentiel européen unique d'indicateurs de la performance des entreprises en matière d'écologie, de social et de gouvernance.

Dans un souci de justice sociale et de transparence des entreprises, cette directive de 2014 (révisée prochainement) oblige les sociétés à présenter dans leur déclaration une description du modèle commercial de l'entreprise, leur politique sociale et environnementale, les principaux risques liés à ces domaines, ou encore des indicateurs de performance. Les sociétés doivent ainsi délivrer des indicateurs de performance non financiers, démarche qui répond à une demande citoyenne forte.

- Valoriser une économie singulière

Le modèle de l'économie sociale doit être valorisé car son impact est évalué en fonction des aspects non financiers « durabilité », « social » « respect de l'environnement ».

- Une compétitivité fondée sur des valeurs durables et européennes

La compétitivité se traduit de moins en moins par les tarifs pratiqués. L'Europe souhaite ainsi une compétitivité juste et durable, en cohérence avec ses valeurs, développer un référentiel européen des normes en ce sens. Les Américains et les Chinois n'ont, de toute évidence, pas la même vision.

L'enjeu de souveraineté est fondamental, un enjeu industriel même, les acteurs européens doivent absolument se positionner sur le traitement de cette norme. Il n'est pas normal qu'à ce jour une majorité d'acteurs anglo-saxons soient propriétaires des agences de notation en la matière.

L'enjeu de ce référentiel est une question d'équité concurrentielle avec les entreprises extra-européennes. L'idée est d'imposer à ces entreprises qui n'ont pas leur siège social en Europe, les mêmes critères et de les inviter à être transparentes.

L'idée de la Commission européenne est une remise à niveau de tous les pays de l'UE avec une toise similaire à l'ensemble des pays européens, développer des indicateurs harmonisés. Car la France dispose de droits sociaux très ambitieux, elle n'a aucune inquiétude à avoir au sujet de contraintes administratives supplémentaires imposées aux entreprises.

Un devoir de vigilance

Une proposition de directive devrait voir le jour courant 2021 préparée par les services de Didier Reynders, commissaire à la justice. Le droit de vigilance, qui s'applique déjà en France, impose aux multinationales de procéder à des contrôles en interne, vérifier la chaîne de valeur (fournisseurs, filiales).

Les Pays-Bas appliquent également un devoir de vigilance à ses entreprises, avec des exigences quelques peu différentes. Il sera difficile pour les Vingt-sept de parvenir à un accord sur le sujet. La France ne doit pas s'inquiéter à l'idée de mesures très contraignantes, étant donné qu'elle applique déjà un devoir de vigilance. L'idée du texte est d'imposer un minimum de règles en matière de devoir de vigilance et d'harmoniser les règles au sein de l'Union Européenne.

- **Créer des coalitions fortes**

Pour l'Économie sociale et solidaire, dans le but de créer des coalitions, il existe un cœur d'États membres représentés au sein du « Comité du Luxembourg » : pays méditerranéens, Luxembourg, certains pays de l'est. Les pays méditerranéens partagent en général une même vision de l'économie sociale, constat moins vrai à l'est de l'Europe.